

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ARAB TUNISIAN BANK Siège social : 9, Rue Hédi Nouira – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2017 :

Indicateurs :

	(En milliers de dinars)					
	Du 01/07/17 au 30/09/17	Du 01/07/16 au 30/09/16	Au 30/09/17	Au 30/09/16	Evolution sept 17- Sept 16	Au 31/12/2016
1- Produits d'exploitation bancaire	116 356	96 564	319 634	282 434	37 200	382 189
*Intérêts	76 603	62 736	200 720	174 758	25 962	240 011
*Commissions en produits	14 843	13 693	43 282	40 287	2 995	54 618
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	24 910	20 135	75 632	67 389	8 243	87 560
2- Charges d'exploitation bancaire	55 891	43 706	145 634	126 381	19 253	169 839
*Intérêts encourus	52 813	41 342	138 479	119 556	18 923	160 116
*Commissions encourues	3078	2 364	7 155	6 825	330	9 723
3- Produit Net Bancaire	60 465	52 858	174 000	156 053	17 947	212 350
4- Autres produits d'exploitation	28	27	81	81	0	108
5- Charges opératoires, dont:	32 290	28 596	96 094	86 574	9 520	121 531
*Frais de personnel	19 039	17 324	58 564	53 018	5 546	74 207
*Charges générales d'exploitation	9 607	8 412	27 712	24 984	2 728	35 555
6- Structure du portefeuille au Bilan:			1 491 662	1 379 014	112 648	1 297 414
*Portefeuille-titres commercial			1 008 585	914 907	93 678	835 510
*Portefeuille-titres d'investissement			483 077	464 107	18 970	461 904
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan nets de provisions et agios réservés			3 874 444	3 527 958	346 486	3 654 368
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :			4 398 522	3 714 600	683 922	4 082 787
*Dépôts à vue			1 342 341	1 238 712	103 629	1 372 768
*Dépôts d'épargne			950 315	837 529	112 786	890 793
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan			171 634	137 225	34 409	149 186
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan			580 897	554 097	26 800	555 032

Il est à préciser que ces indicateurs ne tiennent pas compte de la charge additionnelle relative au Fonds de Garantie des Dépôts

I –Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 30 septembre 2017

1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

Commissions : sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 30/09/2017, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-3. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte ;

- réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;

- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Les faits marquants au 30 septembre 2017.

Au terme du **troisième trimestre 2017**, les principaux indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank ont évolué comme suit :

- ✓ **Les crédits nets de provisions et d'agios réservés** ont atteint **3.874,4 MD** à **fin septembre 2017** contre **3.528 MD** au **30/09/2016**, soit une augmentation de **9,82 %**.
- ✓ **Les dépôts de la clientèle** ont atteint **4.398,5 MD** au **30-09-2017** contre **3.714,6 MD** à **fin septembre 2016** soit une hausse de **18,41 %**. Cette hausse s'explique en grande partie par :
 1. L'évolution du volume des dépôts à vue, qui s'est établi à **1.342,3 MD** au **30/09/2017** contre **1.238,7 MD** à **fin septembre 2016**, soit une augmentation de **8,36 %**.
 2. Une bonne progression des comptes épargne de **13,47 %** et dont le solde s'est établi à **950,3 MD** au **30/09/2017** contre **837,5 MD** au **30/09/2016**.
- ✓ **Le portefeuille-titres commercial** s'est élevé à **1.008,6 MD** à **fin septembre 2017** contre **914,9 MD** au **30/09/2016**, soit une hausse de **93,7 MD**.
- ✓ **Le portefeuille-titres d'investissement** est passé de **464,1 MD** au **30 septembre 2016** à **483,1 MD** au **30 septembre 2017**, soit une augmentation de **19 MD**.
- ✓ **Les produits d'exploitation bancaire** ont augmenté de **13,17 %** pour atteindre **319,6 MD** au **30/09/2017** contre **282,4 MD** au **30/09/2016**.
- ✓ **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint **145,6 MD** au **30 septembre 2017** contre **126,4 MD** au **30 septembre 2016** soit une hausse de **19,2 MD**.
- ✓ **Le produit net bancaire** au **30-09-2017** s'est inscrit à **174 MD** contre **156,1 MD** pour la même période **2016**, soit une évolution de **11,47%**.
- ✓ **Les charges opératoires de la banque** ont atteint **96,1 MD** à **fin septembre 2017** contre **86,6 MD** à **fin septembre 2016**, soit une augmentation de **9,5 MD**.